

ASIOR

Rapport de la commission de gestion – Budget 2020

La commission de gestion, composée de Mmes Sophie Dumoulin, Cora Pasteur et de MM. Roland Stalder, Arnold Poot, S'est réunie le 2 septembre dernier en présence de Mme Valérie Cottens ainsi que le boursier M. Jean-Luc Randin. Nous les remercions de la clarté de leurs explications et de leur disponibilité.

La commission a relevé dans le budget présenté les points suivants :

501.31.82, location fibre optique. Il s'agit du coût de l'abonnement auprès de VOénergies. L'installation de la fibre est prise en charge par la commune d'Orbe. Swiscom ne pouvant pas proposer de solution avant plusieurs années, l'abonnement a été réalisé avec la société qui était en mesure de répondre au besoin dans l'immédiat.

502.3185, appel d'offre transporteurs. La société Vallat a été mandatée pour élaborer les contrats avec les prestataires. Le but étant d'avoir un contrat bien négocié qui devrait nous éviter des frais de procédure dans le futur, tel que rencontrés récemment avec Car Postal. Ou des surprises tel que l'augmentation des coûts suite au déménagement du lieu de stationnement des bus comme mentionné dans le préavis. Nous espérons que grâce à cette démarche, les problèmes rencontrés actuellement ne se présentent plus à l'avenir.

510.3652 et 3653, courses d'écoles et camps. Dès la rentrée 2019, les parents ne participeront financièrement à ceux-ci que pour les frais des repas (10.- à 16.-/Jour). L'Asior a augmenté le budget de 50'000.- pour palier au manque qui va en résulter. Libre ensuite à la direction de gérer cette enveloppe comme elle l'entend. Pour garantir un status quo, l'Asior aurait dû augmenter le budget de 100'000.-.

501.3522.3, surveillance réfectoire scolaire et livraison. L'Asior a engagé une employée sous contrat pour la surveillance du réfectoire scolaire. De plus, le changement de prestataire pour les repas augmente de 5000.- les frais de livraison. Le repas est facturés 9.50.- aux élèves mais reviens à 11.- à l'Asior avec un surcoût de 1.50 par repas pour la livraison.

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no : 22/2019 budget de fonctionnement pour l'année 2020;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget pour l'année 2020 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2020 s'élève à Fr 5'041'300.00

La commission de gestion :

Cora Pasteur

Sophie Dumoulin

Arnold Poot

Roland Stadler